

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1326

AMENDEMENT

présenté par
M. Bloch

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« et persistante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.